

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06391

Numéro SIREN : 814 786 265

Nom ou dénomination : CROSS COUNTER

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2018 sous le numéro de dépôt A2018/009953

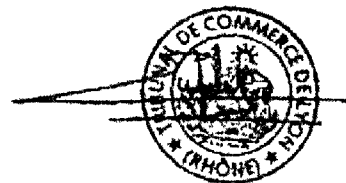
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/009953

Dénomination : CROSS COUNTER
Adresse : 1 rue Pascal Parc d'Activité Tolstoï 69100 Villeurbanne -
FRANCE-
n° de gestion : 2015B06391
n° d'identification : 814 786 265
n° de dépôt : A2018/009953
Date du dépôt : 13/04/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale mixte du
28/12/2017



5016901

CROSS COUNTER

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20 000 €

1 Rue Pascal

VILLEURBANNE (69100)

814 786 265 RCS LYON

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28
DECEMBRE 2017**

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, délibérant par application de l'article L.223-42 alinéa 1^{er} du code de commerce, après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, approuvés par décisions de l'associée unique de ce jour et desquels il résulte que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société et, en conséquence, décide de continuer l'exploitation sociale, se réservant de prendre, le cas échéant, dans le délai imparti, les mesures propres à régulariser la situation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie constatant ses délibérations, pour l'exécution de toute formalité légale de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés pouvant prendre part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance.

Certifié conforme

